



Dans une des cours de l'ancien relais de poste

Sous la Convention, Jean Pélissonnier doit se soumettre aux exigences du Conseil de Surveillance de la commune. Il doit obtenir des laissez passer pour aller s'approvisionner : en juin 1793, pour 200 à 300 mesures d'avoine à Sainte Sabine ; le 6 frimaire an II (26 novembre 1793), pour 150 mesures d'avoine à Villy ; le 27 frimaire an II (17 décembre 1793), pour 200 mesures d'avoine à Aubigny ; etc..... Le 27 ventose an II (17 mars 1794), on recense chez lui la quantité de 15

chevaux, 25 milliers de foin, 12 milliers de paille et trente mesures d'avoine.

Une loi de 1798 oblige le maître de poste à tenir un registre indiquant les plaintes des voyageurs et le nombre de chevaux recensés à chaque inspection. Un voyageur venant de Naples porte plainte : à sa berline prévue pour deux chevaux, on en a attelé trois (pour monter le pavé de Somberton ?) et il a dû payer pour trois jusqu'à Lachaleur !

En 1816, le relais compte : 3 postillons, 15 chevaux dont 4 malliers (chevaux placés dans les brancards d'une chaise de poste), 4 porteurs (chevaux sur lesquels sont montés les postillons), 5 troisièmes, 2 bidets (chevaux de petite taille spécialement destinés à porter un cavalier dans les voyages).

En 1834, on recense : 2 postillons, 2 monteurs à défaut, 2 postillons de diligence, 28 chevaux dont 13 nécessaires au service, 10 affectés à la conduite des diligences, 5 pour différents travaux particuliers.

En 1839, c'est l'apogée du relais ; les écuries comportent alors 42 chevaux.

- (1) une mesure de grain : environ 30 litres de grain
- (2) un millier : environ 500 kg

ROUTE de PARIS à GENEVE			
PAR MELUN AUXERRE ET DIJON 65 ^{1/2} 1/4.			
Relais.	Dist.	Hôtelier-commis.	
Charenton	1		
Villeneuve St. Georges	1 1/2		
Licarpouin	1 1/2		
Melan	1 1/2		
Châtillon	1 1/2		
Parlonx	1		
Issard	1 1/2	de la Dote.	
Villeneuve-la-Grèze	1	de la Dote.	
Pons-sur-Yonne	1 1/2		
Sens	1 1/2	de l'Écu.	
Villeneuve-la-Grèze	1 1/2		de la Dote.
Villecailly	1		
Chugny	1	des 3 Mesures	
Buisson	1 1/2		
Auxerre	2	du Grand Esf.	
S ^t -Bris	1 1/2		
Vernanton	2	de notre Dote.	
Lacy-le-Bois	2 1/2		
Avallon	1	de la Dote.	
Rouvray	2 1/2	de la Dote.	
Maison-Neuve	2		
Vitteaux	2	de l'Écu.	

Lachaleur	1 1/2		
Puis de Paris	1 1/2	de la Dote.	
Dijon	2 1/2	de la Dote.	
Genlis	2	du Grand Esf.	
Auxonne	1 1/2	du Grand Esf.	
Aute	2	de la ville de Paris	
Mons. sous-Bois	2 1/2		
Bligny	2 1/2	du Grand Esf.	
Montmoril	1 1/2		
Champagnole	1 1/2	de la Dote.	
Maison-Neuve	1 1/2		
S ^t -Laurent	1 1/2	de la Dote.	
Morcy	1 1/2	de la Dote.	
Les Rousvres	1 1/2		
La Ferté	1 1/2		
Givry	2	de la Dote.	
Genève	2	de l'Écu. ou de la Balance.	

Route de Paris à Fossard, par Fontainebleau.	
Villijail	1
Fontainebleau	1 1/2
Bissonne	1 1/2
Fontainebleau	1 1/2
Chailly	1
Fontainebleau	1 1/2
Fossard	5

Route de Paris à Lyon, par la Bourgogne.	
De Paris à Dijon	28 1/2
La Baraque	1 1/2
Aute	1 1/2
Beaune	1 1/2
Chugny	2
Chalon-sur-Saône	2
Saenay	2
Tournus	1 1/2
S ^t -Alban	2

Route de Paris à C. par Beauvais 52 1/2.	
S ^t -Denis	1 1/2
Maisnières	1 1/2
Beauvais	1 1/2
Puisieux	1 1/2
Houilles	1 1/2
Beauvais	1 1/2
Marsailles	2 1/2
Grand-villiers	1 1/2
Prix	1 1/2
Camps	1 1/2
Aivaines	1 1/2
Abbeville	2 1/2
Houillon	1 1/2
Bornay	1
Rempon	1
Montreuil	1 1/2
Cormana	1 1/2
Sumer	1
Boulogne s. mer	2
Marquise	1 1/2
Mons. Buisson	1
Calais	2 1/2